

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD



EMPLOI MARITIME ET BESOIN DE FORMATIONS

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1.Pistes de développement et enjeux..... | 3 |
| 1.1.Développer de nouveaux besoins..... | 3 |
| 1.2.Développer une offre de formation initiale de qualité..... | 3 |
| 1.3.Favoriser le transfert entre filières..... | 3 |
| 1.4.Faciliter l'évolution professionnelle..... | 3 |
| 1.5.Développer l'attractivité des métiers..... | 4 |
| 1.6.Développer la compétitivité des ports..... | 4 |
| 2.État des lieux..... | 4 |
| 2.1.Les emplois..... | 4 |
| 2.1.1.Le transport maritime..... | 4 |
| 2.1.2.Le secteur portuaire..... | 5 |
| 2.1.3.La filière nautique..... | 6 |
| 2.1.4.La filière cultures marines..... | 6 |
| 2.1.5.La filière pêche..... | 7 |
| 2.1.6.La filière exploitation des ressources marines..... | 7 |
| 2.1.7.La filière piscicole..... | 8 |
| 2.2.Formations..... | 8 |
| 2.2.1.Formation marine marchande..... | 8 |
| 2.2.2.Formation plaisance..... | 8 |
| 2.2.3.Formation cultures marines..... | 9 |
| 2.2.4.Formation pêche..... | 9 |
| 2.2.5.Formation universitaire..... | 9 |
| 2.3.Formation professionnelle..... | 10 |
| 2.4.Reconversion professionnelle..... | 10 |
| 2.5.Réglementations des métiers en mer..... | 11 |
| 3.Projets en cours..... | 12 |

L'ensemble des objectifs, actions, et priorités dégagés dans le présent rapport doivent être conformes en tout point à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux marines de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin. Par conséquent, dans un souci de cohérence, ils doivent respecter les priorités issues des concertations dans chaque façade maritime, liées à la mise en œuvre de la directive quant aux objectifs environnementaux, l'état initial et les analyses économiques et sociales synthétisée au plan national. Dans ce même esprit, le rapport ne doit pas constituer un recul, par rapport à de précédentes concertations menées comme les engagements du Grenelle de la mer.

1. Pistes de développement et enjeux

1.1. Développer de nouveaux besoins

- Renforcer la police de l'environnement marin.
- État du port : les contrôles effectués par un corps d'inspecteurs indépendants peuvent être nécessaires afin d'assurer la mission.
- État du pavillon : les experts maritimes indépendants pourraient être sollicités en plus des sociétés de classification.
- Développer les missions d'assistance pédagogique notamment auprès des autorités de contrôle qui « découvrent » souvent une activité (pêche à pied, extractions de granulats) au gré des affectations. Cette suggestion fait écho à la demande de renforcement de la communication autour des informations collectées par les scientifiques.
- Développer les énergies marines renouvelables : les nouveaux métiers liés à la maintenance et à l'exploitation des parcs devront faire l'objet de formations initiales adaptées.

1.2. Développer une offre de formation initiale de qualité

- Renforcer la qualité de la formation initiale : CAP, BAC pro, ENSM pour répondre à la demande en emplois locaux.
- Permettre l'implication des professionnels dans la filière de formation au sein des instances décisionnelles dans les établissements de formation.
- Développer des modules sur les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports nautiques, notamment sur les nouvelles activités (exemple : le longe côte).

1.3. Favoriser le transfert entre filières

- Permettre l'adaptation aux activités professionnelles et à leurs mutations internes.

1.4. Faciliter l'évolution professionnelle

- Mettre en place un socle de formation et d'expérience suffisants pour évoluer dans et hors de la filière maritime.
- Valoriser et simplifier les VAE, car il s'agit d'un outil mal connu et très complexe à mettre en œuvre pour des marins.

1.5. Développer l'attractivité des métiers

- Augmenter le niveau de rémunération pour l'ensemble des actifs dans le domaine maritime et la qualité des navires (poste de travail, séjour à bord...).
- Communiquer sur les métiers.

1.6. Développer la compétitivité des ports

- Maintenir l'activité de pêche : emplois de marins pêcheurs.
- Maintenir les compétences dans les filières de construction et déconstruction.
- Analyser l'ensemble des voies de développement des emplois dans les ports de commerce (dragage, maintenance de navires, cabotage entre ports secondaires...), de plaisance et de pêche.

2. État des lieux

2.1. Les emplois

La filière maritime observe un déficit des effectifs et de l'attractivité de ses métiers, en raison notamment de la pénibilité de certains secteurs. Par ailleurs, la mixité est faible puisque 21 % des postes dans les filières maritimes sont occupés par des femmes. En général, les emplois maritimes sont des emplois stables puisque les CDI 81 % du total des emplois en 2010. Toutefois certaines filières comme la pêche et les cultures marines font appel massivement à des emplois saisonniers.

2.1.1. Le transport maritime

Le secteur du transport maritime représente un poids important au sein de l'économie française avec 16 000 personnels navigants et environ 6 000 personnels sédentaires français. Ce poids économique s'en ressent également au niveau local puisqu'on dénombre plus de 300 000 emplois directs dans les bassins locaux et 40 000 emplois directs dans les 7 Grands Ports Maritimes.

Les métiers représentatifs du secteur sont les commandants, les commissaires de bord, les officiers, skippers, armateurs, et les marins de la navigation maritime.

Aujourd'hui, ce secteur du transport maritime doit faire face à une concurrence internationale de la main d'œuvre des pays à bas coût. Après de longues années de baisse continue des effectifs, ceux-ci montrent une relative stabilisation depuis 2004.

La façade Manche Est-mer du Nord concentre 13 % des établissements établis en France dans le transport maritime. Ces établissements proposent 8 % des offres d'emplois sur l'année 2010, ce qui reste faible comparé aux 60 % d'offres d'emplois des établissements implantés en Méditerranée.

2.1.2. Le secteur portuaire

En 2008, 53,1 % des flux de marchandises transitent par les ports de la façade Manche-mer du Nord (Méditerranée 27 % du trafic, Atlantique 15,6 % du trafic, Outre-Mer 2,9 %). Cette part importante du trafic est générée par les industries présentes dans les zones industrialo-portuaires. On estime cette part à 70 % du trafic à Dunkerque, 65 % au Havre, 69 % à Marseille, 72 % à Nantes-St Nazaire¹.

À Rouen, entre 250 et 300 M€ sont investis chaque année par le secteur privé depuis 10 ans et environ 1,6 milliards d'€ par an est produit par le tissu d'entreprises industrialo-portuaires. Ces activités industrielles en lien avec l'activité portuaire emploient plus de 90 000 personnes. Selon une étude du CETMEF, les ports de Marseille, Le Havre et Dunkerque gèrent près de 100 000 emplois directs, indirects et induits.

Plus précisément :

- Le Havre génère environ 16 400 emplois directs (cf. PAMM, CMF 2010-2011).
- Dunkerque produit près de 39 000 emplois liés au port sur le territoire local, soit 4 449 emplois directs, 22 580 emplois indirects et 12 163 emplois induits.
- Rouen engendre 20 600 emplois directs et indirects et environ 10 000 emplois induits (30 000 personnes au total environ).
- PNA (Caen-Ouistreham-Cherbourg) génère plus de 4 000 emplois directs, indirects et induits.

Les entreprises de manutention portuaire implantées dans les ports français sont au nombre d'une centaine. Elles réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 855 M€ et emploient plus de 5 000 salariés. Pour 56 % d'entre elles ce sont des TPE de moins de 10 salariés.

Le secteur portuaire offre un panel important de métiers (pilote, douane, agent maritime...) dont l'activité de manutention. Celle-ci peut être exercée, à titre principal ou annexe, par une entreprise indépendante ou par une filiale d'un grand groupe au sein duquel cette filiale conserve son autonomie. Un certain nombre d'entreprises maîtrise tous les types d'opérations portuaires.

1 Rapport final CAMIS

Le secteur a connu depuis quelques années une forte évolution capitaliste. Il s'est aussi internationalisé : des opérateurs étrangers ont créé leurs propres filiales, rachetant ou prenant des participations dans des entreprises françaises. On constate un grand nombre de regroupements locaux, de restructurations et de fusions d'entreprises.

Ce secteur d'activité présente des structures assez hétérogènes. Il comprend une majorité d'entreprises dont les effectifs de dockers sont inférieurs à la centaine. Dans le cadre de la réforme portuaire s'appliquant aux Grands Ports Maritimes, plus de 900 agents de manutention, principalement des grutiers et des portiqueurs, jusque-là employés par les Grands Ports Maritimes, ont été détachés entre mai et juin 2011 auprès des entreprises de manutention. Ces détachements permettent désormais un commandement unique de l'ensemble des personnels de manutention par les entreprises de manutention.

En 2010 la façade Manche Est-mer du Nord concentre 21 % des ports de commerce français. Or, ces 21 % concentrent 22 % des offres d'emploi de l'année 2010 dans la filière maritime sur toute la France.

2.1.3. La filière nautique

La filière nautique française est constituée de deux grandes familles d'activités aux spécificités propres : le segment industriel, représentant plus d'1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 12 000 emplois et les activités de services, représentant près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 29 000 emplois.

Les ports de plaisance concentrent des établissements aux services variés (loisirs nautiques, location, personnel de port...) dont 80 % sont des TPE. La façade est peu concernée par ce type d'activité puisque près de deux tiers des ports de plaisance sont concentrés en région PACA (41 %) et en Bretagne (24 %). Ce secteur est très saisonnier et concentre de nombreux CDD.

La façade Manche Est-mer du Nord concentre 8 % des établissements d'industries nautiques. Ce sont essentiellement des TPE (78 %) de moins de 10 salariés. Ces établissements concentrent en 2010 16 % des offres d'emploi du secteur.

2.1.4. La filière cultures marines

Cette filière regroupe les conchyliculteurs et les mytiliculteurs.

En France, le nombre d'emplois conchylicoles est de 16 816 (9 215 Unités de Travail Annuel, source Agreste) avec 49 % des emplois permanents et 44 % saisonniers. En effet la conchyliculture est une activité essentiellement saisonnière, avec la production de produits plutôt festifs.

- Nord-Pas-de-Calais / Picardie : 85 personnes ont un emploi permanent (actifs familiaux et salariés permanents) grâce à l'activité conchylicole (source CRC Normandie – Mer du Nord). 28 % des emplois permanents sont tenus par des femmes. Le nombre d'emplois indirects (fourniture, conditionnement, commercialisation...) est difficilement appréciable mais peut être estimé à 300 personnes.
- Haute-Normandie : la jeunesse de l'ostréiculture sur ce site ne permet pas pour le moment de quantifier en termes d'emploi les retombées de cette activité, car le secteur n'est pas encore en capacité maximale de production (source CRC).
- Basse-Normandie : au total, les actifs familiaux et les employés permanents représentent environ 1 400 emplois permanents, correspondant à 1 195 Équivalent Temps Plein (source CRC Normandie – Mer du Nord). Il est à noter que plus de 25 % de ces emplois sont tenus par des femmes, avec une forte proportion dans les actifs familiaux. Le nombre d'emplois indirects peut être estimé à 6 500 personnes.

2.1.5. La filière pêche

En 2012, il y avait 3 436 marins actifs sur la façade, dont les trois quarts dans les quartiers de Cherbourg, Boulogne-sur-Mer et Caen. La majorité des marins pratique la petite pêche et la pêche côtière.

Il est estimé qu'un emploi de marin crée 3 à 4 emplois à terre. On pourrait donc penser que la filière pêche sur la façade Manche Est - mer du Nord participe à la création d'environ 15 000 emplois. Ces emplois sont diversifiés : mareyage, grossistes, coopérative maritime, organisations de producteurs, poissonniers...

Les droits de pêche et les accès aux antériorités rendent très difficiles l'installation et le développement de nouvelles entreprises. Lors des assises de la mer et du littoral, il a aussi été relevé une difficulté de recrutement de nouveaux marins-pêcheurs et une baisse du nombre d'actifs.

Dans un contexte où la filière manque de vision à court, moyen et long terme, il est difficile pour les acteurs de la filière de se projeter et donc d'investir ou de se restructurer.

Les chiffres d'offres d'emplois sont à relativiser puisque le recrutement ne fait pas appel aux ressources institutionnelles telles que Pôle emploi.

2.1.6. La filière exploitation des ressources marines

Sur la façade, l'exploitation des ressources marines se traduit par

les extractions de granulats, les Énergies Marines Renouvelables (à venir), l'exploitation du sol des hydrocarbures et la valorisation d'éco-produits.

Dans le secteur d'extractions de granulats, on compte 10 entreprises pour près de 6 500 emplois directs et indirects, dont 655 emplois directs. Les emplois dans le secteur de la construction dépendant des approvisionnements en granulats marins sont de l'ordre de 200 000.

Concernant les EMR, suite au premier appel d'offre « éolien en mer », les industriels se sont engagés à créer en métropole 8 000 emplois d'ici la mise en service des parcs (au niveau européen, d'ici à 2030, les prévisions de l'EWEA (European Wind Energy Association), porte sur la création de 350 000 emplois dans la filière). Les offres de métiers seront variées : électromécaniciens, électriciens, informaticiens, professionnels de la métallurgie...

2.1.7. La filière piscicole

Le nombre d'emplois pour la pisciculture est de 588 (519 UTA), avec majoritairement des emplois permanents (92 %).

Au niveau de la façade il n'existe pas à ce jour de données concernant les emplois.

2.2. Formations

2.2.1. Formation marine marchande

Depuis octobre 2010 les formations marine marchande sont dispensées par les Écoles Nationales Supérieures Maritimes (ENSM) autrefois ENMM, dont la tutelle est exercée par la Direction des Affaires Maritimes.

Il existe deux filières (dites autrefois A et B) : la filière académique polyvalente, qui est aujourd'hui une filière ingénieure, et deux filières professionnelles monovalentes, l'une pont et l'autre machine. Ces cursus alternent les périodes d'écoles et de navigation.

Sur la façade, il existe une école de Marine Marchande basée à Sainte-Adresse. Elle dispense un enseignement de la filière académique, qui va du brevet de chef de quart polyvalent au brevet de capitaine première 1ère classe polyvalent au titre d'ingénieur. À la suite de ces études, les diplômés sont très recherchés dans les métiers para maritimes.

2.2.2. Formation plaisance

Dans le cadre du domaine d'activité de la plaisance, on trouve la formation dites « nationale » et la formation « nationale et internationale ». La première formation est dispensée par la Fédération

Française de Voile (FFV), le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Nationale et d'établissements privés. La FFV dispense des formations professionnelles qui permettent d'adapter les capacités du personnel technique en fonction de l'évolution de la demande. La seconde formation, qui nécessite plus de brevets, est dispensée par tous les centres agréés par le ministère chargé de la mer via notamment les Lycées Professionnels Maritimes (LPM) et les Écoles Nationales Supérieures Maritimes (ENSM). Ces formations permettent de détenir les brevets de capitaine et chef mécanicien 3 000 kW, et autres brevets médicaux, de sécurité ou sûreté.

2.2.3. Formation cultures marines

Les formations sont dispensées dans les Lycées Professionnels Maritimes (LPM) et dans les centres agréés par le ministère chargé de la mer. Sur la façade il existe 3 LPM basés à Cherbourg, Fécamp et Boulogne-sur-mer et un IUT IntechMer.

Ces formations sont obligatoires pour travailler dans la filière, obtenir des aides ou une concession.

Le CFPPA de Coutances organise des cycles de formation continue en culture marine.

2.2.4. Formation pêche

Les formations à la pêche sont dispensées dans les établissements publics d'enseignement maritime et dans des centres agréés par le ministère chargé de la mer comme les Lycées Professionnels Maritimes (LPM). Les progrès techniques des navires demandent aux marins-pêcheurs de devenir des techniciens de plus en plus qualifiés.

Il existe des problèmes de financement des formations, notamment pour les formations continues.

Certaines formations ne peuvent pas se tenir sur la façade, obligeant les marins à se déplacer en Bretagne pour continuer à se former.

2.2.5. Formation universitaire

L'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) située dans la région Nord-Pas-de-Calais, est implantée dans quatre villes du littoral de cette région : Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer et Dunkerque. Elle dispose dans cette dernière ville de son implantation principale. C'est l'une des six universités de l'académie de Lille. Près de 10 000 étudiants, sont inscrits majoritairement en premier cycle. Ses activités de recherches sont structurées autour de trois pôles, « environnement, milieux littoraux, développement durable », « mathématiques et sciences

pour l'ingénieur » et « langues, littérature, histoire et culture », et sont organisées en douze laboratoires. Le maritime transversal à tous les pôles est fortement inscrit.

L'université de Caen Basse-Normandie (UCBN) est basée à Caen (Calvados). C'est la seule université de la région Basse-Normandie. Pour l'année 2011-2012, 24 185 étudiants y étaient inscrits dont 11 000 inscrits en premier cycle (DUT, licence), 4 800 en second cycle (Master), plus de 285 en formation d'ingénieur, 2 485 en troisième cycle (doctorat et DESS), plus de 2 700 sont inscrits en moyenne dans les autres formations (agrégation, CAPES, études de santé) répartis sur des sites de formations couvrant l'ensemble du territoire régional : Caen, Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Vire, Lisieux.

Elle comporte près de 1 625 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants, 1 175 emplois de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et de santé, 43 unités de recherche, dont 22 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRA, INSERM, CEA). L'UCBN est fortement impliquée dans divers projets maritimes, notamment dans le domaine de gestion du trait de côte, ou encore des nouvelles formations pour le développement de l'aquaculture.

2.3. Formation professionnelle

Le taux de recours à la formation professionnelle varie entre 14 % et 20 % selon le secteur d'activité, ce qui situe les entreprises de la filière maritime dans la moyenne nationale. Ces formations peuvent être perçues comme des leviers professionnels, notamment pour les métiers « physiques » où la formation peut aller vers une reconversion professionnelle. Si cette étape participe au développement de l'entreprise, il reste toutefois difficile pour les dirigeants de gérer ces formations, notamment pour les secteurs de la pêche ou de la marine marchande dans lesquels les périodes de repos à terre ou d'arrêts techniques sont difficiles à programmer.

2.4. Reconversion professionnelle

Réglémentée par l'arrêté du 24 novembre 2008, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet l'obtention de tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle salariée ou non salariée. Cette expérience est alors validée ou non par un jury.

À ce jour, on observe une méconnaissance des reconversions professionnelles, démarche qui reste longue et compliquée. En effet, il faut répondre à un certain nombre de conditions (d'aptitude physique et d'expérience) et justifier d'au moins vingt-quatre mois de navigation maritime effective accomplis dans les fonctions prévues par le titre à bord des navires dont le type, la taille, la puissance ou la catégorie de navigation correspondent aux limites des prérogatives du titre sollicité.

Le dossier CERFA de demande est déposé au sein des services de

proximité et instruit par les DIRM, qui vérifient le respect des conditions de recevabilité du dossier. Ensuite, le dossier est transmis au jury de VAE qui peut donner un avis favorable à la délivrance du titre visé, rejeter la demande ou conditionner l'obtention du titre au suivi d'une formation complémentaire.

2.5. Réglementations des métiers en mer

La formation et les conditions de travail pour les navigants sont normées au niveau international, notamment selon la certification ISO 2001 9008, conformément aux dispositions de la directive 2009/21/CE sur le respect des obligations des États du pavillon.

Tout navire doit avoir à bord un équipage suffisant en nombre et en qualité afin d'assurer la sécurité. Le principe d'effectifs minimaux de sécurité est affirmé tant par la réglementation internationale (Convention SOLAS, Convention n°180 de l'Organisation internationale du Travail) que communautaire (Directive 1999/63 du 21 juin 1999). Cette exigence est transcrite dans le code des transports à l'article L. 5522-2².

Les amendements de Manille, adoptés par les États membres le 25 juin 2010, sont une révision importante de la convention STCW. Ces modifications mettent l'accent sur la sécurité de la navigation maritime, la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection du milieu marin. Elles tiennent compte de l'internationalisation des équipages et du contexte général maritime.

Concernant la formation des marins, ces amendements visent :

- la mise en place de normes internationales d'aptitude physique ;
- la modification des normes concernant les heures de repos minimales des équipages et les normes de veille ;
- la modification des règles de revalidation de certains brevets ;
- la création de nouveaux brevets (matelot et officier électrotechniciens, matelot qualifié pont ou machine) ;
- la mise en place de nouvelles formations obligatoires sur la sûreté ;
- de nouvelles exigences de compétences pour le personnel servant à bord des navires citernes (gaz-liquides) ;
- de nouvelles exigences sur les formations relatives aux nouveaux systèmes d'information (ECDIS par exemple) ;
- de nouvelles orientations quant à l'utilisation des outils modernes de formation (e-learning, simulateurs...).

2 « tout navire doit avoir à bord un effectif de marins suffisant en nombre et en niveau de qualification professionnelle pour garantir la sécurité du navire et des personnes à bord ainsi que le respect des dispositions relatives à la durée du travail et aux repos »

Bien que entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, la mise en application de ces amendements est progressive et ne sera complète qu'au 1^{er} janvier 2017, date de fin de la période transitoire consentie par les États pour se mettre en conformité.

3. Projets en cours

Cette partie vise à recenser de manière non exhaustive quelques projets et orientations en cours à l'échelle nationale et sur la façade pour les emplois et les besoins en formation.

- L'arrivée de nouvelles technologies avec les énergies marines renouvelables et la complémentarité des activités peuvent être une source potentielle d'emploi.
- Construction de la nouvelle ENSM au Havre pour 2015

**ANNEXES
AU RAPPORT EMPLOI MARITIME ET BESOINS DE
FORMATION**

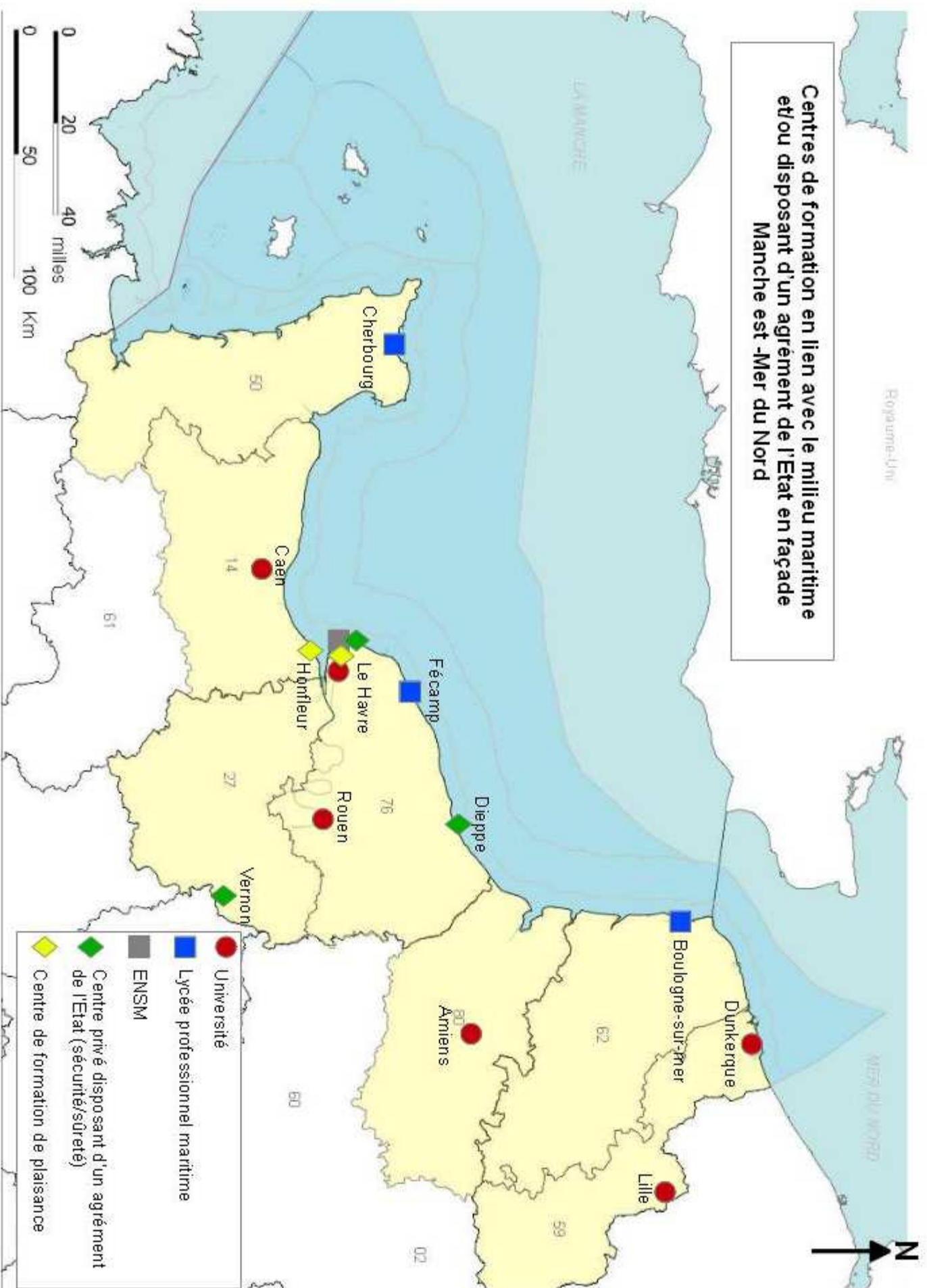
Table des matières

| | |
|---|----------|
| ANNEXE 1 :..... | 3 |
| CENTRES DE FORMATION EN LIEN AVEC LE MILIEU MARITIME ET/OU DISPOSANT D’UN AGREMENT DE L’ETAT EN FACADE MEMN..... | 3 |
| ANNEXE 2 :..... | 4 |
| NOMBRE D’OFFRES D’EMPLOI PAR SECTEUR ET PAR FACADE EN 2010 (source : AGEFOS PME)..... | 4 |
| ANNEXE 3 :..... | 5 |
| TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS..... | 5 |
| ANNEXE 4 :..... | 8 |
| AMENDEMENTS REJETES PAR LE CONSEIL MARITIME DE FACADE..... | 8 |

ANNEXE 1 :

**CENTRES DE FORMATION EN LIEN AVEC LE MILIEU
MARITIME ET/OU DISPOSANT D'UN AGREMENT DE
L'ETAT EN FACADE MEMN**

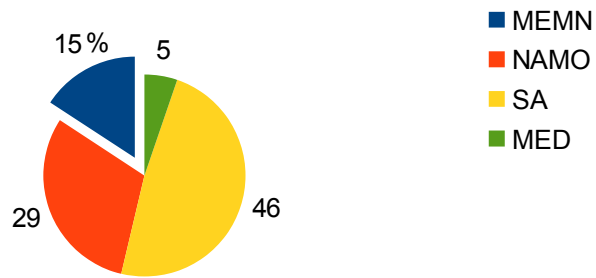
**Centres de formation en lien avec le milieu maritime
et/ou disposant d'un agrément de l'Etat en façade
Manche est -Mer du Nord**



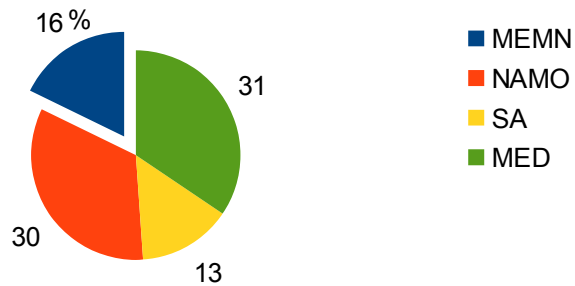
ANNEXE 2 :

**NOMBRE D’OFFRES D’EMPLOI PAR SECTEUR ET PAR
FACADE EN 2010 (source : AGEFOS PME)**

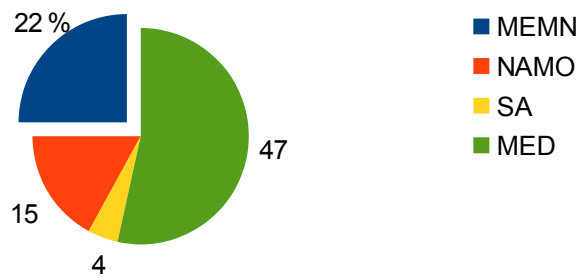
**Nombre d'offres d'emploi en Pêche et Cultures Marines
par façade sur l'année 2010**



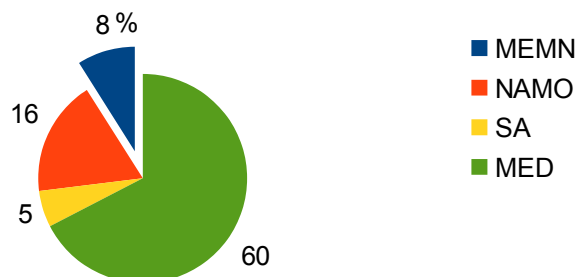
**Nombre d'offres d'emploi des Industries nautiques
par façade sur l'année 2010**



**Nombre d'offres d'emploi pour les Ports de commerce
par façade sur l'année 2010**



**Nombre d'offres d'emploi en Transport maritime
par façade sur l'année 2010**



ANNEXE 3 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS

| Tableau récapitulatif des contributions écrites | | | |
|--|------------------------------|--|--|
| N° de contribution | Type de structure | Nom de la structure | Titre de la contribution |
| 1 | Service de l'État | DREAL BN | « Assises de la mer et du littoral Contribution de la DREAL BN » |
| 2 | Service de l'État | DREAL HN | « Assises de la mer et du littoral – contribution de la DREAL Haute Normandie » |
| 8 | Collectivité territoriale | Conseil Région HN | |
| 11.1 | Établissement public | Conservatoire du littoral | « Contribution du Conservatoire du littoral aux Assises de la Mer et du Littoral - Façade Manche Mer du Nord - mars 13 » |
| 12 | Établissement public | CCI Le Havre | « Le livre bleu de la marétique – Pour une économie maritime numérique » |
| 12 | Établissement public | CCI Le Havre | « Marétique : le numérique au service du Maritime » |
| 16.2 | Collectivité territoriale | Communauté d'agglomération du Boulonnais | « Impact économique 2012 des clubs nautiques et véliques de l'agglomération Boulonnaise » |
| 17 | Organisation professionnelle | AFEXMAR | « Participations de l'AFEXMAR aux Assises de la mer et du littoral / Caen le 2 avril 2013 : ce que nous avons pu dire et ce que nous aurions voulu ajouter » |
| 18 | Organisation professionnelle | Armateurs de France | « L'industrie du transport et des services maritimes pour une filière en faveur de l'emploi au cœur des échanges mondiaux » |
| 20 | Organisation professionnelle | FIN | « Contribution de la FIN » |

| | | | |
|----|--|--|---|
| 23 | Syndicat | Union Locale CFE- CGC | « Contribution CFE-CGC aux assises de la mer » |
| 28 | Syndicat | CFTC | |
| 30 | Organisation professionnelle | Syndicat des Énergies Renouvelables | « Contribution du SER au Conseil Maritime de Façade Manche Est-Mer du Nord dans le cadre de la préparation des Assises de la Mer » |
| 47 | particulier / usager | | « Assises Mer & Littoral » |
| 47 | particulier / usager | | « Le Groupement d'Intérêt Scientifique S.I.E.G.MA Suivi des Impacts de l'Extraction de Granulats Marins » |
| 47 | particulier / usager | | « VECTORS = Vecteurs de Changement pour la Vie Marine, Impact sur les Secteurs Économiques » |
| 49 | Association de protection environnementale | Surfrider Foundation Europe | « Assises de la mer et du littoral ; Contribution Surfrider Foundation Europe » |

ANNEXE 4 :
AMENDEMENTS REJETES PAR LE CONSEIL MARITIME
DE FACADE

Comité Régionale des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Nord Pas-de-Calais /Picardie

Page 2 – point 1.1. « Développer de nouveaux besoins »

« Développer les missions d'assistance pédagogique notamment auprès des autorités de contrôle qui « découvrent » souvent une activité (...) au gré des affectations »

Supprimer « de contrôle » car cela peut s'appliquer à d'autres personnels d'administrations qu'il faut « maritimer »

Syndicat des Énergies Renouvelables

Paragraphe du point 1.6. / page 3 - "Développer la compétitivité des ports" :

– Analyser l'ensemble des voies de développement des emplois dans les ports de commerce (dragage, maintenance de navires, énergies marines renouvelables, cabotage entre ports secondaires...), de plaisance et de pêche.

Paragraphe 3 / page 12 : "L'arrivée de nouvelles technologies avec les énergies marines renouvelables et la complémentarité des activités peuvent être une source potentielle d'emploi."

Les énergies marines renouvelables, et au premier rang d'entre elles l'énergie éolienne en mer, sont déjà une réalité : le premier appel d'offres, lancé en 2011, conduira à l'implantation de près de 2 000 MW de capacité éolienne en mer, et permettra de créer près de 10 000 emplois. La façade MEMN sera particulièrement impactée puisque deux des 4 parcs (à Fécamp et Courseulles-sur-Mer) sélectionnés dans ce cadre y seront installés. Nous demandons donc à ce que la formulation de ce paragraphe soit modifiée de façon à rendre compte de la réalité de ces investissements industriels :

"L'arrivée de nouvelles technologies avec les énergies marines renouvelables et la complémentarité des activités seront source d'emploi."

Surfrider Foundation Europe

Point 1.1. « Développer de nouveaux besoins »

Ajouter un point : Développer la formation des magistrats du siège et du parquet dans le domaine des infractions à l'environnement marin.

Ajout général. L'inventaire des emplois liés au domaine maritime ne fait pas mention des emplois créés par le domaine associatif que ce soit dans des actions à vocations sociales ou environnementales. Nous souhaiterions que des données relatives à ces activités y soient intégrées.